

République Française

/ Délibération n° 2024/14

DOMAINE ET PATRIMOINE - Acquisition foncière, à titre onéreux, auprès de l'Office Public de l'Habitat de la Métropole de Lyon, de terrains bâtis situés 2-4, rue Paul Bert et 32, rue du château à Vénissieux.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 02/04/24
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Joëlle CONSTANTIN, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Amel KHAMMASSI à Mme Michèle PICARD, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Alexandre DALLERY à M. Maurice IACOVELLA.

République Française

/ Rapport n° 14

DOMAINE ET PATRIMOINE - Acquisition foncière, à titre onéreux, auprès de l'Office Public de l'Habitat de la Métropole de Lyon, de terrains bâtis situés 2-4, rue Paul Bert et 32, rue du château à Vénissieux.

Direction de l'aménagement de l'urbanisme et de l'économie

Mesdames, Messieurs,

Contexte

La Ville de Vénissieux entreprend la création d'une maison des Mémoires, nouvel équipement culturel dédié à l'histoire et la mémoire de la commune et de ses habitants.

Le projet a été présenté au conseil municipal du 18 décembre 2023 et son lancement a été autorisé.

Cet équipement prendra place dans l'actuelle maison Rol Tanguy située 1, place Léon Sublet. Afin de dégager de la surface constructible nécessaire à l'intégration du programme, la Ville de Vénissieux a sollicité l'OPH de la Métropole de Lyon, plus communément appelé Lyon Métropole Habitat, pour acquérir des fonciers contigus lui appartenant.

Désignation des biens acquis

La Ville se propose d'acquérir la parcelle bâtie cadastrée BT n°46 d'une surface de 72 m² située 2, rue Paul Bert, et une emprise à détacher de la parcelle bâtie cadastrée BT n°47 d'une surface d'environ 116 m² située 4, rue Paul Bert et 32, rue du château.

L'emprise exacte à détacher de la parcelle BT n°47 sera confirmée par l'établissement d'un document d'arpentage.

Conditions d'acquisition

Les biens seront acquis en l'état et libre de toute occupation ou location, au prix de 135 729 €, auquel s'ajoute une TVA de 20 %, soit un montant de 162 874,80 € TTC.

La Ville de Vénissieux prendra en charge la démolition du bâti et les frais y afférents (notamment le désamiantage).

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) en date du 18 janvier 2024 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 au terme duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu la délibération n°14 du Conseil municipal du 18 décembre 2023 portant sur le lancement du projet de création d'une maison des Mémoires ;

Considérant le besoin de foncier pour la réalisation de l'équipement culturel municipal ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

République Française

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :

- Approuver l'acquisition auprès de l'OPH de la Métropole de Lyon de la parcelle bâtie cadastrée BT n°46 d'une surface de 72 m² située 2, rue Paul Bert, et d'une emprise à détacher de la parcelle bâtie cadastrée BT n°47 d'une surface d'environ 116 m² située 4, rue Paul Bert et 32, rue du château, au prix de 135 729 € auquel s'ajoute la TVA de 20 %, soit un montant de 162 874,80 € TTC.
- Autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et notamment l'acte de vente,
- Dire que les frais d'acte seront à la charge de la Ville de Vénissieux,
- Charger Maître PIERSON, notaire de la Ville, de la rédaction de l'acte de vente et des formalités qui en sont la conséquence, en collaboration avec le notaire de l'OPH de la Métropole de Lyon,
- Dire que la dépense sera prévue sur le chapitre 21 : immobilisations corporelles et à la nature comptable 2115 : terrains bâtis, et à la fonction 314 : musées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
Nacer KHAMLA
Premier Adjoint